



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 001 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 29 octobre 2013

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 29 octobre 2013

• (1535)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Georges Etoka): Bonjour, mesdames et messieurs. Je constate que nous avons le quorum.

Je dois informer les membres que le greffier du comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. Le greffier ne peut recevoir aucune autre motion, il ne peut entendre de rappel au Règlement ni participer au débat.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection à la présidence.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti ministériel. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le greffier, j'aimerais proposer Rodney Weston.

Le greffier: Y a-t-il d'autres propositions?

Il est proposé par M. Kamp que M. Rodney Weston soit élu président du comité. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Rodney Weston dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Avant d'inviter M. Rodney Weston à prendre le fauteuil, si le comité le désire, nous procéderons maintenant à l'élection des vice-présidents.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle. Je suis prêt à recevoir des motions pour le premier vice-président.

Monsieur Kerr.

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC): J'allais proposer Robert Chisholm. C'était lui ou Fin, je n'étais pas sûr.

Le greffier: Il est proposé par M. Kerr que M. Chisholm soit élu premier vice-président du comité.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Ce pourrait être le baiser de la mort.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Chisholm élu premier vice-président du comité.

M. Robert Chisholm: Je remercie celui qui a proposé mon nom.

Des voix: Oh, oh!

Le greffier: Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le deuxième vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prêt à recevoir une motion pour le deuxième vice-président.

Monsieur Casey.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Je propose l'honorable Lawrence MacAulay.

Le greffier: Il est proposé par M. Casey que M. MacAulay soit élu deuxième vice-président du comité.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare M. MacAulay élu deuxième vice-président du comité.

J'invite maintenant M. Weston à prendre le fauteuil.

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC): Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

Avant que nous commençons, je voudrais prendre un moment pour vous remercier encore une fois de votre appui pour la présidence du comité. Je suis certain que notre comité accomplira encore de l'excellent travail.

Je tiens également à saluer le retour de M. Cleary et de M. Leef. Nous souhaitons aussi la bienvenue à un nouveau membre du comité, M. Kerr.

J'ai bien hâte de travailler avec vous tous. Je sais que vous avez tous beaucoup d'expérience au sein de l'industrie et je suis impatient de vous entendre dans le cadre des travaux que nous allons entreprendre.

Monsieur Casey, veuillez exprimer nos meilleurs souhaits à M. MacAulay. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'un membre de sa famille est malade; dites-lui que nos pensées l'accompagnent.

• (1540)

M. Sean Casey: Merci, monsieur le président.

Le président: Avant que nous passions à autre chose, comme vous pouvez le voir, le seul point à l'ordre du jour est l'élection à la présidence...

Monsieur Chisholm, voulez-vous dire quelque chose?

M. Robert Chisholm: Merci, monsieur le président.

D'abord, au nom du caucus de l'opposition, je tiens à saluer votre retour en tant que président. Je crois que notre comité a fait du bon travail. Nous avons eu quelques divergences, de temps en temps — seulement à cause de Bob —, mais nous avons réussi à les aplanir en grande partie grâce à votre compétence à titre de président. Je vous en remercie, et je suis également impatient de travailler à nouveau avec Ryan, ainsi qu'avec Greg Kerr, mon confrère de la Nouvelle-Écosse. Le comité pourra certainement profiter de certaines connaissances. J'ai hâte de travailler en ce sens.

Monsieur le président, à ce propos, je voudrais profiter de l'occasion... Je sais que nous allons discuter un peu des motions de régie interne, et il y a quelques questions sur lesquelles je voudrais que nous nous penchions tous dans le cadre de cette discussion.

Le président: En fait, je n'en ai pas encore parlé.

M. Robert Chisholm: Je comprends, mais il y avait certaines choses que je voulais mentionner, monsieur le président, étant donné que c'est un point que nous allons aborder.

J'aimerais faire quelques observations au sujet de toute la question des motions de régie interne. Je sais que nous examinons et adoptons habituellement telles quelles les motions de régie interne que nous avons déjà adoptées, et que nous le ferons sans aucun doute dans ce cas-ci.

Je voudrais soulever quelques petites questions et j'espère que nous pourrions en discuter lorsque le moment sera venu.

Nous avons convenu que lorsque les documents sont distribués aux membres du comité, par exemple, ils le sont uniquement lorsqu'ils existent dans les deux langues officielles. Je pense que nous avons maintenu cette pratique sur une base régulière et j'en suis satisfait.

Mais il y a une lacune sur laquelle nous pourrions nous pencher à cet égard, relativement à la distribution de documents, et c'est lorsqu'une nomination par décret ou un certificat proposant une nomination est renvoyé au comité. Cela s'est produit à quelques occasions. Je veux être certain, monsieur le président, que conformément au paragraphe 111(4) du Règlement, le greffier obtient une copie du curriculum vitae de la personne afin qu'il puisse la distribuer à tous les membres du comité.

Pour toutes les nominations faites sous les auspices de notre comité, il est important que nous sachions qui sont ces personnes et que nous profitons de l'occasion pour examiner leur CV. Évidemment, nous en déciderons dans le cadre d'un vote. Mais je demande — et je le demanderai lorsque nous aborderons ce point — qu'à tout le moins, nous obtenions le CV de chacune de ces personnes. Cela nous sera utile.

Il nous est déjà arrivé de dire que nous connaissions la personne et que nous n'avions pas nécessairement besoin de la faire venir ici, mais ce sera beaucoup plus clair si nous avons la possibilité de voir son CV.

Monsieur le président, quand nous en serons aux motions de régie interne, j'aimerais aborder un point dont nous avons déjà discuté concernant la question des réunions à huis clos. Nous pensons qu'il est extrêmement important qu'il existe des restrictions à cet égard. Je dirais bien franchement que la situation devient un peu difficile à gérer, et nous voudrions faire valoir ce point quand nous en discuterons.

Je veux mentionner dès maintenant que nous espérons discuter de la pertinence d'ajouter au libellé de la motion de régie interne qui porte sur les réunions à huis clos que le comité ne peut siéger à huis clos que pour discuter des sujets suivants: a) la rémunération et les autres avantages offerts au personnel; b) les contrats et négociations contractuelles; c) les relations de travail et le personnel; d) un projet de rapport; et e) les séances d'information portant sur la sécurité nationale. Enfin, nous ajouterions également que tous les votes ayant lieu à huis clos doivent être consignés dans le *Procès-verbal*, y compris le vote individuel de chacun des membres lorsqu'un vote par appel nominal est demandé. Comme vous le savez, monsieur le président, tout ce qu'on indique actuellement, c'est si le vote est favorable ou non — un vote pour siéger à huis clos ou le résultat d'un vote quand nous siégeons à huis clos.

J'essaie de proposer que nous établissions des paramètres pour les réunions à huis clos. Je crois que cela nous sera plus utile. De plus, je pense qu'il est important que tous les votes ayant lieu à huis clos soient consignés dans le *Procès-verbal*, y compris le vote individuel de chacun des membres lorsqu'un vote par appel nominal est demandé. À mon avis, c'est important. Il serait peut-être injuste de ma part de laisser entendre qu'il arrive, de temps en temps, qu'on utilise de manière abusive les motions visant à siéger à huis clos, mais il est déjà arrivé que je m'y oppose, et je pense que d'autres membres de notre comité l'ont fait également.

• (1545)

Donc, pour être bien sûr que nous nous conduisons de la façon la plus sage et la plus profitable possible, lorsque nous en serons aux motions de régie interne, je formulerai ces recommandations additionnelles, monsieur le président.

Enfin, j'espère avoir la possibilité... En fait, j'espère que nous discuterons aujourd'hui de la possibilité de convoquer sans délai une réunion du sous-comité en vue de confirmer nos travaux pour les prochains jours et les prochaines semaines. Nous avons des enjeux importants à examiner.

Nous avons convenu de nous pencher sur la question de l'Arctique et nous avons divisé l'étude en deux parties. Nous avons commencé la première partie, et je crois qu'il serait bon de continuer. J'ai eu l'occasion de visiter les Territoires du Nord-Ouest cet été; je suis allé à Yellowknife et à Hay River. Ce fut un voyage intéressant. J'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter.

J'ajouterais, cependant, qu'il y a d'autres enjeux à aborder. Les conclusions du groupe de discussion sur le homard seront connues sous peu. La commission Cohen... il y aura un an demain que la commission a publié son rapport, et nous n'avons pas encore entendu de protestation officielle. Je sais que M. Kamp a mentionné à quelques reprises dans les journaux que le gouvernement va de l'avant, mais nous n'avons pas eu de réponse officielle de la part du gouvernement quant aux 75 recommandations. N'oublions pas que 26 millions de dollars ont été dépensés pour une étude qui est non seulement importante pour le saumon rouge du fleuve Fraser, mais aussi pour l'industrie de la côte Ouest. Elle a une incidence sur la gestion de l'habitat, les activités scientifiques et les pratiques du MPO dans l'ensemble du pays. J'espère donc que nous y arriverons.

Il y a d'autres questions qui ont été soulevées au cours de l'été en ce qui concerne la sécurité maritime — l'état de l'équipement de notre garde côtière, la capacité de sortir, toute la question de ce qui s'est passé entre la station d'Halifax et celle de Québec sur le plan du traitement des appels, et ce, dans l'une de nos langues officielles ou les deux. C'est un enjeu dont on a parlé et que nous devons examiner assez rapidement.

Quelques questions ont été soulevées quant à savoir si le remplacement des navires aura lieu ou s'il a été reporté à plus tard. Comme vous le savez sans doute, monsieur le président, la question des négociations en vue d'un AECG a été soulevée en ce qui touche la pêche dans le Canada atlantique. Nous pourrions vouloir en discuter.

Je suis sûr que j'en ai oublié, mais il y a une foule de choses que nous devons examiner. Nous nous réunissons assez souvent, et j'ai hâte — tout comme mes collègues — d'entamer des discussions approfondies et d'entendre des experts et d'autres parties intéressées de partout au pays sur ces questions et bien d'autres. J'ai hâte que nous fassions notre travail et que vous, monsieur le président, nous aidiez à le faire.

• (1550)

Le président: Merci, monsieur Chisholm.

Une déclaration préliminaire, monsieur Kamp?

M. Randy Kamp: Merci, monsieur le président.

Je voudrais moi aussi vous féliciter pour votre réélection à la présidence. Vous exercez un véritable leadership, et nous nous réjouissons à l'idée de travailler à nouveau avec vous. Je tiens également à féliciter nos deux vice-présidents, M. Chisholm et M. MacAulay, même si M. MacAulay est absent.

Comme M. Chisholm, je veux souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres: M. Cleary, M. Leef et M. Kerr. Je pense pouvoir dire sans me tromper que notre comité des pêches est l'un des meilleurs, des mieux informés et des plus engagés que nous ayons eus depuis longtemps. Ces nouveaux membres nous aideront assurément en ce sens, et c'est une bonne chose. Soyez les bienvenus. La session s'annonce intéressante.

M. Chisholm a soulevé quelques questions, et nous avons de toute évidence des motions de régie interne. Il a indiqué, du moins verbalement, qu'il a l'intention de présenter une autre motion de régie interne. En fait, nous estimons devoir en ajouter une, lorsque nous en serons là, pour régler la question complexe des membres qui ne font pas partie d'un caucus et de l'endroit où ils peuvent examiner des modifications législatives. Jusqu'à récemment, ils pouvaient le faire à la Chambre des communes même, mais nous commençons à penser qu'il serait plus approprié que ce soit dans un comité. Même s'ils ne sont pas membres du comité, nous devons trouver un moyen de régler cela. Nous pourrions très bien présenter une motion de régie interne à ce sujet également.

Il y a peut-être d'autres questions que le comité doit examiner. À ma connaissance, nous n'avons rien planifié pour notre prochaine réunion. Je pense qu'il serait bon d'examiner ces questions, y compris les motions de régie interne existantes et les nouvelles, à la prochaine séance.

Je propose que la séance soit levée.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Il est proposé par M. Kamp que la séance soit levée.

(La motion est adoptée.)

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>